



Les honoraires indiqués ci-dessous sont donnés à titre indicatifs et par volonté de transparence.

Il s'agit de fourchettes larges, qui varient en fonction des prestations fournies par le client.

Ainsi, suite à un premier rendez-vous, notre cabinet pourra affiner le montant des honoraires en fonction de votre situation.

HONORAIRES FORFAITAIRES TTC

- Divorce par consentement mutuel (devant notaire) : de 1 100 à 2 500 €.
- Divorce classique (devant juge) : de 1 500 à 4 000 €.
- Procédure devant le Juge aux affaires familiales (hors divorce, sans avocat obligatoire) : de 650 à 1 100 €.
- Procédure référé expertise/ référé provision et Juge de l'exécution : de 650 à 850 €.
- Procédure devant Tribunal de Grande Instance de Lons-le-Saunier : de 1 900 à 3 000 €.
- Procédure devant le Tribunal d'Instance : de 1 600 à 1 900 €.
- Procédure devant le Tribunal de Commerce de Lons-le-Saunier : de 1 900 à 3 000 €.